



SOS Villages d'Enfants

EPARGNE en CONSCIENCE

## Assurance-vie Solidaire au profit de SOS Villages d'Enfants

### Contrat Long Cours

### Version Epargne en Conscience

AZUR PATRIMOINE – Groupe AZUR GMF (Mutuelle des Fonctionnaires)

*Sensible à la cause de SOS Villages d'Enfants depuis 1997, Josette AMOR, gérante de la société Epargne en Conscience, propose d'ouvrir le contrat d'assurance-vie solidaire, créé en partenariat avec AZUR PATRIMOINE – Groupe AZUR GMF, au bénéfice de l'association SOS Villages d'Enfants.*

### La solidarité se décline à trois niveaux :

- 1) Droits d'entrée : Epargne en Conscience abandonne 60% de sa rémunération, ce qui représente pour SOS Villages d'Enfants **un don de 1,5% de la somme placée,**
- 2) Vie du contrat : l'épargnant donne chaque année **1% de son épargne gérée,**
- 3) Clause bénéficiaire : l'épargnant peut **léguer** à SOS Villages d'Enfants **un pourcentage de l'épargne acquise** à son décès (sur **option**).



Crédit photo : Ms Katja Snozzi



Crédit photo : Stefan Pleger



Crédit photo : SOS Archives



Crédit photo : SOS Archives

**SOS Villages d'Enfants a pour mission d'accueillir des enfants séparés de leurs parents pour des raisons familiales graves. Grâce à l'engagement d'une mère SOS, les enfants peuvent se reconstruire dans une maison familiale où ils grandissent avec leurs frères et sœurs**

SOS Villages d'Enfants définit toutes ses actions à partir d'un projet associatif à la fois simple et ambitieux : conjuguer affection, engagement à long terme et professionnalisme.

SOS Villages d'Enfants France est membre de la fédération internationale SOS Villages d'Enfants. Présente dans 132 pays, elle accueille 59 000 enfants dans 457\* villages d'enfants SOS et vient en aide chaque année à près de 700 000 enfants et plus de 300 000 familles dans ses autres structures (jardins d'enfants, centres de jour, écoles).

\* Dont 19 villages en construction

[www.sosve.org](http://www.sosve.org)



Crédit : SOS Archives

### De nombreux avantages pour l'épargnant

En souscrivant le contrat Long Cours - version Epargne en Conscience :

- vous investissez votre épargne dans un contrat multisupport multigestionnaire performant, offrant l'accès aux meilleurs gestionnaires d'actions et d'obligations,
- vous accédez à un support garanti, adossé à l'actif général d'Azur-Vie, géré par l'équipe de financiers d'Azur GMF (Mutuelles des Fonctionnaires)
- vous bénéficiez d'un droit d'entrée réduit : 1,88 ou 2,01% selon que vous récupérez en réduction d'impôt\* 75% ou 66% du don consenti par Epargne en Conscience (Epargne en Conscience abandonne une partie de sa rémunération mais la réduction d'impôt revient au souscripteur),
- vous bénéficiez du cadre juridique et fiscal de l'assurance-vie, «le placement préféré des français».

### De nombreux avantages pour SOS Villages d'Enfants

- L'épargne solidaire constitue une nouvelle source de ressources permettant de couvrir une partie des besoins importants générés par la construction de nouveaux villages d'enfants SOS en France, au Maroc, en Inde, au Cameroun, etc...
- L'épargne solidaire apporte des ressources régulières pour des projets sur le long terme (vous offrez 1% de votre épargne à l'association mais cela vous revient seulement à 0,34% ou 0,25% après déduction fiscale\*).
- L'épargne solidaire permet de recueillir des fonds en économisant sur des coûts de collecte de fonds.
- L'épargne solidaire dans l'offre Long Cours permet d'assurer l'avenir de SOS Villages d'Enfants pour les générations futures, grâce à la possibilité offerte de léguer un pourcentage de l'épargne à l'association.

\* **Fiscalité** : Les dons que vous nous adressez par l'intermédiaire de votre Contrat d'Assurance-Vie Solidaire vous donnent droit à une réduction d'impôt . Si vous êtes imposable, **75 % de vos dons à SOS Villages d'Enfants sont déductibles de vos impôts**, jusqu'à hauteur de 470 euros pour l'année 2005 (loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005).

Au-delà de ce plafond, la réduction est de 66 % dans la limite de 20 % du revenu net imposable, l'excédent pouvant être reporté sur un total de 5 ans maximum

### CONTACTS :

#### **SOS Villages d'Enfants**

Clémence BECK – Responsable Partenariats Entreprises  
Joëlle LEPINOY – Responsables legs et donations  
6 cité Monthiers - 75009 Paris  
Association de loi 1901  
Reconnue d'utilité publique depuis 1969  
[www.sosve.org](http://www.sosve.org)

#### **Epargne en Conscience**

Josette AMOR  
26, Bd du Roi René  
13100 Aix-en-Provence  
Tel : n° Azur 0810 811 900 (prix d'appel local).  
[www.epargne-en-conscience.fr](http://www.epargne-en-conscience.fr)